



## La 1<sup>ère</sup> Communion des enfants

### Quelques réponses pratiques

(D'après S. Em. le Cardinal Gennari dont l'autorité en cette matière est reconnue.)

*D. A quel moment les enfants commencent-ils à être obligés de communier au moins à Pâques ?*

R. Les enfants commencent à être obligés de communier au moins à Pâques, non pas précisément lorsqu'ils ont atteint leur septième année, mais dès qu'ils commencent à avoir l'usage de la raison, quand bien même ils n'auraient que quatre ou cinq ans.

*D. Quelles sont les choses que les enfants doivent savoir pour pouvoir être admis à la première communion ?*

R. Il n'est pas nécessaire qu'ils sachent le *Credo*, le *Pater noster*, les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, etc., mais il suffit qu'ils sachent, même d'une manière assez confuse : 1. qu'il n'y a qu'un Dieu qui récompense les bons et punit les méchants ; 2. qu'il y a trois personnes en Dieu, à savoir : le Père, le Fils, et le Saint-Esprit ; 3. que la seconde personne, le Fils, s'est fait homme pour nous, qu'il s'appelle Jésus-Christ, qu'il a souffert pour nous et est mort sur la croix ; 4. que lorsque nous communions, nous recevons Jésus-Christ lui-même, qui s'est caché sous l'apparence du pain afin de devenir la nourriture de nos âmes ; 5. que pour bien communier, il faut être à jeun depuis minuit, n'avoir la certitude d'aucun péché mortel, et vouloir s'approcher de la sainte Table pour faire plaisir à Jésus.